



VILLE de SARREGUEMINES

Les extraits du conseil municipal

- > 6 février
- > 31 mars
- > 21 avril
- > 15 mai
- > 3 juillet
- > 18 septembre
- > 23 octobre
- > 4 décembre

année 2006

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU

DE LA 46e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2006

- 1.- Approbation du compte rendu de la 45e séance du Conseil Municipal
 - 2.- Débat d'orientation budgétaire
 - 3.- Nomination d'un estimateur des dégâts de gibier
 - 4.- Société Mutuelle des Assurances des Collectivités Territoriales – Appel de Niort
suite aux violences urbaines de novembre 2005
 - 5.- Marchés Publics
 - 6.- Complexe Galeries – Aménagement de la Chaussée de Louvain
 - 7.- Cession d'un terrain 2, rue des Bergers
 - 8.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
 - 9.- Divers
- A –Tarification Festival « Mir Redde Platt »**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Député-Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjointes : BUCHHEIT Jean-Marie, PIETERS-FIMBEL, HENNARD, HEYMES MUHR, PETER, STEINER, MAGNANI, NICKLAUS, HECKEL,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers Municipaux : WARY, ZINS, KNIPPER, THEOBALD, LEGERON, CORDARY, BUCHHEIT Arsène, ZINGRAFF (à partir du point n° 3), LIMBACH, DEGOTT, SCHMITT Alexandre, FONDER, DOLLER, LOTT, VILHEM-MASSING, LAVAL, PEIFFER,

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. CUNAT	à Mme HEYMES MUHR
Mme BOUR	à Mme LEGERON
M. GUNTHER	à Mme THEOBALD
M. SCHMITT Raymond	à Monsieur le Député-Maire
M. ZINGRAFF	à M. MAGNANI (jusqu'au point n° 2)
Mlle CAMPANELLA	à M. BUCHHEIT Jean Marie
Mlle BRANSTETT	à M. STEINER
Mlle MARX	à M. PETER
M. LUDWIG	à M. SCHMITT Alexandre

Etaient également présents : Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs RISSE, Directeur Général des Services, FLAUDER, Directeur Général Adjoint des Services, KIENY, Architecte, EBERHART et MOMPER, Ingénieurs Subdivisionnaires, ALBERTUS, BREIT, LETT, PEIFFER, SCHMIDT, Attachés, LAVALL, Responsable du Service Communication, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, KREMER Marc, Directeur du CCAS, HEMMERT, Archiviste, JUNG, Responsable du Service des Sports, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, MUZZOLINI, Rédacteur, WILL, Rédacteur-Chef.

Assistait également M. BONNIN, Trésorier Principal Municipal

**Extrait des décisions prises lors de la
46^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 6 février 2006**

Le Conseil Municipal :

1.-	à l'unanimité	Approuve le compte-rendu de la 45 ^e séance du Conseil Municipal
2.-	à l'unanimité	Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2006
3.-	à l'unanimité	Désigne M. NICKLAUS Daniel domicilié à WOELFLING en qualité d'estimateur des dégâts de gibier pour la période de location de la chasse du 2 février 2006 au 1 ^{er} février 2015.
4.-	à l'unanimité	Demande <ul style="list-style-type: none"> - la reconnaissance de la responsabilité de l'Etat, conformément à la loi du 7 janvier 1983, pour le dédommagement des violences urbaines de novembre 2005 - la mise en place pour l'avenir d'un dispositif permettant l'indemnisation rapide des collectivités touchées par les événements majeurs et exceptionnels de même nature, à l'instar de ce qui existe déjà pour les catastrophes naturelles
5.-	à l'unanimité	<p>A – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement des abords de la Maison de Quartier de la Cité de la Forêt 9, rue des Hêtres à Sarreguemines et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché ainsi que toutes autres pièces à intervenir dans le cadre de ces travaux avec la Société attributaire « SARL Les Fils de Ferdinand BECK » 3, rue de la Montagne à WIESVILLER</p> <p>B – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie d'accès et des réseaux primaires rue du Champ de Mars et autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à conclure, signer et exécuter le marché ainsi que toutes autres pièces à intervenir dans le cadre de ces travaux avec la Société attributaire RAUSCHER SA 3, rue de la Gare à ADAMSVILLER</p> <p>C – Autorise la signature et l'exécution des avenants n° 3 aux marchés de travaux de bâtiment supplémentaires relatifs à la construction de la Maison de l'Enfance et de la Solidarité avec les entreprises suivantes : Lot 8 Menuiseries intérieures : Entreprise SCHREIBER à IPPLING Lot 11 Electricité : Entreprise SOREM à FAULQUEMONT Lot 12 Chauffage Sanitaire : Entreprise HOERRMANN à THIONVILLE</p> <p>Autorise la signature et l'exécution de l'avenant n° 3 de travaux supplémentaires, de transaction suite aux désordres constatés et de prolongation du délai d'exécution avec l'entreprise APPEL (FOLSCHVILLER) pour le lot 15 Revêtement de sols minces.</p>
6.-	à l'unanimité	Approuve le projet d'aménagement de la Chaussée de Louvain et décide d'inscrire un crédit de 600 000 € au BP 2006 et un crédit de 70 000 € au BP 2006 de l'Eau.
7.-	à l'unanimité	Décide de céder aux époux SCHEELE demeurant 2 rue des Bergers, la parcelle cadastrée section 27 n° 98 de 0 are 17 au prix de 152 € l'are soit un prix de vente total de 25,84 €

8.-	à l'unanimité	Prend acte de la communication des renoncements à l'exercice du droit de préemption
9.- Divers	à l'unanimité	Décide d'appliquer un tarif de 5 € pour certains spectacles de la saison culturelle.

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU

DE LA 47^e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2006

- 1.- Approbation du compte rendu de la 46^e séance du Conseil Municipal
- 2.- Compte Administratif et de Gestion 2005
- 3.- Affectation des résultats 2005
- 4.- Budget Primitif 2006
- 5.- Vote du taux des contributions directes locales pour 2006
- 6.- Attribution et vote des subventions 2006
- 7.- Tableau des effectifs 2006 et autorisations de recrutements
- 8.- Régime indemnitaire : avenant 2006/1 aux modalités du 1^{er} janvier 2004 modifiées
- 9.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le prolongement de la rue Sainte Marie et le lotissement de Graefinthal
- 10.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la Maison de Quartier de Welferding
- 11.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la Maison de Quartier/Centre Social de la Rive Droite
- 12.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'extension du gymnase COSEC du quartier de l'Allmend
- 13.- Vote d'une AP/CP pour la mise en valeur de la Sarre
- 14.- Vote d'une AP/CP pour l'aménagement d'un Jardin sans limite au Musée Industriel
- 15.- Vote d'une AP/CP pour l'aménagement urbain de la Chaussée de Louvain
- 16.- Garantie municipale pour deux emprunts OPHLM de 340 000 € et 824 332 €
- 17.- Participation financière aux classes transplantées – Neige – Vertes – Exercice 2006
- 18.- Contrat Temps Libres – Attribution de subventions 2006
- 19.- Modification des statuts du Centre Socio-culturel de Sarreguemines
- 20.- Carte scolaire 2006 – Mesures prévisionnelles de blocage et de retrait pour la rentrée 2006/2007
- 21.- Partenariat avec la CASC pour la gestion du SIG - Convention de mise à disposition de personnel
- 22.- Journée Solidarité
- 23.- Nouveaux Statuts de l'Amicale du Personnel – Modalités de financement par les Collectivités

24.- Marchés Publics

25.- Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) – Extension de la compétence CASC

26.- Projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Zones Humides de Moselle » - « Marais d'Ippling »

27.- Acquisition de terrains dans le cadre de la réalisation d'un centre social, d'un équipement de quartier et mise à disposition d'un terrain pour réaliser un local associatif franco-turc rue du Champ de Mars

28.- Acquisition d'un terrain rue de Bitche

29.- Acquisition d'une partie de terrain rue des Tulipes

30.- Cession d'une partie de terrain 1 Chemin de Tenteling

31.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication

32.- Achat de matériel pour l'ASSO – Demande de subvention

33.- Divers

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Député-Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjointes : BUCHHEIT Jean-Marie, HENNARD, HEYMES MUHR, PETER, STEINER, MAGNANI (jusqu'au point N° 4), NICKLAUS, CUNAT, HECKEL,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers Municipaux : WARY, ZINS, KNIPPER, THEOBALD, LEGERON, BOUR, CORDARY, ZINGRAFF, LIMBACH, PIETERS FIMBEL (jusqu'au point N°1), DEGOTT, SCHMITT Alexandre, FONDER (jusqu'au point n°3), LUDWIG, DOLLER, LOTT, VILHEM-MASSING, LAVAL, PEIFFER,

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. PIETERS FIMBEL	à Mme NICKLAUS (à partir du point N° 2)
M. MAGNANI	à M. ZINGRAFF (à partir du point N° 5)
M. BUCHHEIT Arsène	à Mme LEGERON
M. GUNTHER	à Mme THEOBALD
M. SCHMITT Raymond	à Mme ZINS
Mlle CAMPANELLA	à Mme BOUR
Mlle BRANSTETT	à M. CUNAT
Mlle MARX	à M. HENNARD
Mme FONDER	à M. LUDWIG (à partir du point N° 4)

Etaient également présents : Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs RISSE, Directeur Général des Services, FLAUDER, Directeur Général Adjoint des Services, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, NEISS, Directeur des Services Techniques, KIENY, Architecte, EBERHART, Ingénieur Subdivisionnaire, ALBERTUS, BREIT, LETT, LIEBGOTT, PEIFFER, SCHMIDT, Attachés, LAVALL, Responsable du Service Communication, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, DECKER, Conservateur en Chef des Musées, GANAYE, Directeur du Conservatoire, HEMMERT, Archiviste, KREMER Marc, Directeur du CCAS, JUNG, Responsable du Service des Sports, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, MUZZOLINI, Rédacteur, MEYER, Adjoint Administratif, WILL, Rédacteur-Chef.

Après l'appel des Conseillers par M. Denis PEIFFER, Monsieur le Député Maire donne la parole à Mme PIETERS FIMBEL.

**Extrait des décisions prises lors de la
47^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 31 mars 2006**

Le Conseil Municipal :

1.-	à l'unanimité	Approuve le compte-rendu de la 46 ^{ème} séance du Conseil Municipal
2.-	Sous 5 abstentions A l'unanimité	- Vote le Compte Administratif 2005 - Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal.
3.-	à l'unanimité	Décide - de reprendre au Budget Primitif 2006 les soldes d'exécution de l'exercice 2005 constatés lors du vote du Compte Administratif 2005 - d'affecter les résultats de l'exercice 2005 et de procéder aux inscriptions nécessaires au Budget Primitif 2006
4.-	Sous 5 oppositions Sous 3 oppositions Sous 3 oppositions Sous 3 oppositions Sous 3 oppositions	De voter le Budget Primitif 2006 - le Compte Principal 2006 - le Compte annexe de l'assainissement 2006 - le Compte annexe de l'Eau 2006 - le Compte annexe des Lotissements 2006 - le compte annexe du Parking du Moulin 2006
5.-	à l'unanimité	Décide de maintenir en 2006 les taux d'imposition aux taux de 2005 soit : - taxe d'habitation 16,46 % - taxe foncière sur les propriétés bâties 19,76 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties 42,33 %
6.-	à l'unanimité	Décide de voter l'attribution des subventions municipales 2006 arrêtée à la somme de 3 732 692 €
7.-	à l'unanimité	- de procéder à des transformations d'emplois à l'état des effectifs au 1 ^{er} janvier 2006 - d'adopter le tableau ainsi actualisé des emplois permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet de la collectivité au 1 ^{er} janvier 2006 -d'autoriser le Député-Maire à recruter selon les besoins des services, des fonctionnaires ou, à défaut, des agents non titulaires pour pourvoir les postes vacants qu'il y a lieu de pourvoir - d'autoriser le Député-Maire à recruter en tant que besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3 – alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 et pour l'ensemble des cadres d'emploi figurant à l'état des effectifs, dans la limite des crédits prévus - d'autoriser le Député-Maire à recruter des agents non titulaires occasionnels et saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 et à signer les contrats d'engagement y afférents, que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités, et que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera selon la nature des fonctions, l'étendue des responsabilités, l'expérience antérieure et les diplômes des agents recrutés

		<p>- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois prévus sont inscrits au budget de l'exercice en cours</p> <p>- d'autoriser le Député-Maire à signer des conventions avec l'Etat, lui permettant de recruter des salariés relevant du droit privé à durée déterminée, dans le cadre fixé par la réglementation en vigueur, dans la perspective de favoriser leur professionnalisation et leur insertion professionnelle</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à indemniser, dans les limites des dispositions réglementaires, les stagiaires (conventionnés ou non) lorsque la durée du stage, la qualité de la prestation, la convention de stage ou tout autre élément laissé à son appréciation, le justifie</p>
8.-	à l'unanimité	Décide d'attribuer l'ensemble des primes et indemnités forfaitaires prévues par la réglementation en vigueur au grade de technicien supérieur principal occupé pour la première fois.
9.-	à l'unanimité	Décide de modifier les crédits de paiement prévus par la délibération du 30/03/2003 pour le projet d'investissement « Prolongement de la rue Sainte Marie et lotissement de Graefinthal reliant la rue Sainte Marie à la rue de Graefinthal »
10	à l'unanimité	Décide de modifier les crédits de paiement prévus par la délibération du 30/03/05 pour le projet d'investissement « Maison de quartier de Welferding »
11	à l'unanimité	Décide de modifier les crédits de paiement prévus par la délibération du 17/10/05 pour le projet d'investissement « Maison de quartier Rive Droite Centre Social »
12	à l'unanimité	Décide de modifier les crédits de paiement prévus par la délibération du 30/03/05 pour le projet d'investissement « Extension du gymnase du COSEC de l'Allmend »
13	à l'unanimité	Décide de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement « Mise en valeur de la Sarre »
14	à l'unanimité	Décide de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement « Aménagement d'un Jardin sans Limite au Musée Industriel »
15	à l'unanimité	Décide de voter une autorisation de programme pour le projet d'investissement « Aménagement urbain de la Chaussée de Louvain »
16	à l'unanimité	<p>Décide</p> <p>A – d'accorder sa garantie pour le remboursement de 170 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 340 000 € que l'OPHLM se propose de contracter pour financer une opération d'acquisition – amélioration de 6 logements situés 62 rue de Grosbliederstroff à Sarreguemines</p> <p>B – d'accorder sa garantie pour le remboursement de 412 166 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 824 332 € que l'OPHLM se propose de contracter pour financer des travaux de réhabilitation de 100 logements situés 6-8, rue des Merles et 2-4-6 rue des Fauvettes à Sarreguemines</p>
17	à l'unanimité	Décide de fixer sa participation à 100 € par élève Sarregueminois d'un groupe scolaire de la ville participant à une classe transplantée dans son centre d'accueil et de vacances « Les Genêts ».

18	à l'unanimité	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus, dans le cadre du Contrat Temps Libres :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- Centre socioculturel</td> <td style="text-align: right;">28 424,10 €</td> </tr> <tr> <td>- Association du Foyer Culturel</td> <td style="text-align: right;">32 163,00 €</td> </tr> <tr> <td>- Ludothèque Beausoleil</td> <td style="text-align: right;">33 584,00 €</td> </tr> <tr> <td>- A2IM</td> <td style="text-align: right;">11 900,00 €</td> </tr> <tr> <td>- Atom'X</td> <td style="text-align: right;">4 193,58 €</td> </tr> <tr> <td>- Cercle d'Echecs</td> <td style="text-align: right;">922,85 €</td> </tr> <tr> <td>- Culture et Liberté</td> <td style="text-align: right;">46 150,00 €</td> </tr> <tr> <td>soit un total de</td> <td style="text-align: right;">157 387,53 €</td> </tr> </table>	- Centre socioculturel	28 424,10 €	- Association du Foyer Culturel	32 163,00 €	- Ludothèque Beausoleil	33 584,00 €	- A2IM	11 900,00 €	- Atom'X	4 193,58 €	- Cercle d'Echecs	922,85 €	- Culture et Liberté	46 150,00 €	soit un total de	157 387,53 €
- Centre socioculturel	28 424,10 €																	
- Association du Foyer Culturel	32 163,00 €																	
- Ludothèque Beausoleil	33 584,00 €																	
- A2IM	11 900,00 €																	
- Atom'X	4 193,58 €																	
- Cercle d'Echecs	922,85 €																	
- Culture et Liberté	46 150,00 €																	
soit un total de	157 387,53 €																	
19	à l'unanimité	<p>- Prend acte des modifications statutaires apportées par l'association Centre Socioculturel</p> <p>- Désigne M. CUNAT et Mme NICKLAUS (Titulaires) et Mmes CORDARY et LEGERON (suppléantes) pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Socioculturel de Sarreguemines</p>																
20	à l'unanimité	<p>- Emet un avis très défavorable aux mesures de carte scolaire prévues par l'Inspection Académique pour la rentrée scolaire 2006/2007 en ce qui concerne les blocages et retraits de postes dans certains groupes scolaires de la Ville de Sarreguemines</p> <p>- Emet un avis favorable à l'attribution d'un poste de rééducateur G à l'école élémentaire des Vergers</p>																
21	à l'unanimité	<p>Approuve la convention de mise à disposition relative à Mme TONI Yolande auprès de la CASC à raison de 30 % de son temps et autorise Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.</p>																
22	à l'unanimité	<p>Approuve les différentes propositions relatives à l'application de la journée « Solidarité » pour le personnel municipal</p>																
23	à l'unanimité	<p>- Prend acte de la volonté de l'Amicale du Personnel d'actualiser ses statuts</p> <p>- fixe le taux pour le calcul de la subvention annuelle à 1,36 % des crédits inscrits au chapitre 012 corrigé du Compte Administratif (frais de personnel corrigés) de l'exercice antérieur.</p>																
24	<p>à l'unanimité</p> <p>à l'unanimité</p> <p>à l'unanimité</p>	<p>A – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la mise à disposition, de l'installation, de l'entretien et de la maintenance de divers mobiliers urbains publicitaires et de communications sur le territoire de la commune - Attributaire : Société CLEAR CHANNEL PARIS, autorise la perception d'une redevance révisable en contrepartie de l'exploitation publicitaire des mobiliers et d'occupation du domaine public, autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer et exécuter le marché à intervenir</p> <p>B – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la conclusion d'un marché à bons de commande pour des travaux de voirie et d'assainissement dans diverses rues d'une durée d'un an et reconductible 2 fois – Attributaire : Groupement d'entreprises EUROVIA/COLAS de Sarreguemines, autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer et exécuter le marché à intervenir</p> <p>C – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la conclusion d'un marché de travaux pour l'aménagement de la Chaussée de Louvain – Attributaire : Société EUROVIA COLAS de Sarreguemines, autorise le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer et exécuter le marché à intervenir</p>																

25	à l'unanimité	Décide de donner son accord pour compléter et étendre les compétences de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence dans le domaine de l'assainissement par la « mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif Communautaire »
26	à l'unanimité	Approuve le nouveau périmètre du site Natura 2000 « Marais d'Iplling »
27	à l'unanimité	<p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir la parcelle cadastrée Section 73 N° 466/240 d'une contenance de 6 ares 41 et la parcelle cadastrée Section 73 N° 465/240 d'une contenance de 1 are 11 soit une superficie totale de 7 ares 52 au prix de 14.000 € appartenant à la S.A. Nord Est Immobilière des Chemins de Fer, - d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée Section 72 N° 456/1 d'une contenance de 9 ares 88 et la parcelle cadastrée Section 72 N° 457/1 d'une contenance de 1 are 77 soit une superficie totale de 11 ares 65 au prix de 30.000 € appartenant à l'Office Public d'H.L.M. rue Geiger à Sarreguemines, -de mettre à disposition de l'association culturelle franco-turque par bail emphytéotique portant sur une durée de 60 ans renouvelable pour une période supplémentaire de 39 ans pour un loyer annuel de 5 €: <ul style="list-style-type: none"> • la parcelle cadastrée Section 73 N° 468/240 d'une contenance de 4 ares 80 • la parcelle cadastrée Section 72 N° 457/1 d'une contenance de 1 are 77 • la parcelle cadastrée Section 72 N° 459/2 d'une contenance de 11ares 00 • deux emprises de terrain pour l'aménagement de places de stationnement <p>Les frais d'arpentage ainsi que les frais d'acte et de notaire concernant l'acquisition des terrains sont à la charge de la Ville, tandis que les frais relatifs à l'établissement du bail emphytéotique sont à la charge de l'association culturelle franco-turque,</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser la viabilité nécessaire au centre social, à la maison de quartier et au centre culturel franco-turc.
28	à l'unanimité	Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 60 n° 27 d'une contenance de 12 ares 02 appartenant aux consorts Philippe au prix de vente de 36 250 €
29	à l'unanimité	Décide d'acquérir un terrain cadastré section 22 n° 261/162 d'une contenance de 0 are 32 au prix du minimum de perception de 5 € et appartenant aux époux Urban 25, rue de Nancy à Sarralbe
30	à l'unanimité	Décide de céder à M. William Legrand demeurant actuellement 9b, rue Adolphe Hirn à Logelbach une partie de terrain Chemin de Tenteling d'une contenance de 2 ares 37 au prix de 1000 € l'are soit un prix de vente global de 2 370 €
31 a	à l'unanimité	Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
32	à l'unanimité	Accepte d'être le porteur administratif de l'opération d'achat de matériel par l'ASSO, de verser une subvention de 2 300 € à cette association et autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter une subvention équivalente auprès du Député de la Circonscription

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU DE LA 48e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2006

1.- Relocalisation de deux gendarmeries sur le territoire de la Ville de Sarreguemines

2.- Divers

Communication

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Député-Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjoints : BUCHHEIT Jean-Marie, HENNARD, HEYMES MUHR, PETER, STEINER, MAGNANI, NICKLAUS, CUNAT,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers Municipaux : WARY, ZINS, KNIPPER, THEOBALD, LEGERON, CORDARY, GUNTHER, ZINGRAFF, LIMBACH, DEGOTT, BRANSTETT, LUDWIG, LOTT, VILHEM-MASSING, LAVAL, PEIFFER,

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme HECKEL	à Monsieur le Député-Maire
Mme BOUR	à M. CUNAT
M. BUCHHEIT Arsène	à M. MAGNANI
M. SCHMITT Raymond	à M. GUNTHER
Mlle CAMPANELLA	à M. PETER
Mlle MARX	à Mme LEGERON
Mme FONDER	à M. LUDWIG

Etait excusé : M. SCHMITT Alexandre

Etaient absents non excusés : Mme PIETERS FIMBEL et M. DOLLER

Etaient également présents : Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs RISSE, Directeur Général des Services, FLAUDER, Directeur Général Adjoint des Services, KIRCHMANN, Directeur de Cabinet, NEISS, Directeur des Services Techniques, KIENY, Architecte, ALBERTUS, BREIT, LIEBGOTT, PEIFFER, SCHMIDT, Attachés, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, JUNG, Responsable du Service des Sports, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, WILL, Rédacteur-Chef.

Après l'appel des Conseillers par M. Denis PEIFFER, Monsieur le Député Maire informe qu'il fera une communication en point divers.

**Extrait des décisions prises
lors de la 48^e réunion plénière
du Conseil Municipal du 21 avril 2006**

Le Conseil Municipal :

1.-	à l'unanimité	<p><u>Relocalisation des deux escadrons de Gendarmerie sur le territoire de la Commune de Sarreguemines</u></p> <p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de recourir à la procédure du bail emphytéotique administratif (BEA) pour réaliser le projet dans les conditions prévues par l'article 3-III-1 de la Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'Orientation et de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LOPSI) modifiant l'alinéa 1 de l'article L. 1311-2 du C.G.C.T., - d'approuver le mode opératoire proposé par la S.N.I. société anonyme d'économie mixte dont le siège est à Paris 4 – 14 rue Ferrus pour la réalisation de la caserne de gendarmerie qui fera son affaire personnelle pour obtenir l'accord de la Direction Générale de la Gendarmerie et des Services Fiscaux sur le montant du loyer, - de mettre à disposition de l'opérateur, pendant toute la durée du bail qui portera sur 99 ans non renouvelable, une emprise de terrain d'environ 7 hectares à prélever sur l'unité foncière de la Ville située en section 13 entre la rue du Champ de Mars et la rue Edouard Jaunez qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage à intervenir pour déterminer la surface exacte affectée au projet, - cette occupation sera effective moyennant le versement d'une redevance annuelle définitive, non révisable, correspondant à la durée du bail au prix de 12,35 € le mètre carré représentant la valeur du terrain estimée par le Service des Domaines et portera sur la surface globale définitive de l'emprise affectée au projet. <p>A cette redevance s'ajoutera une somme de 530 000 € due au titre de la participation à la réalisation des réseaux et voiries primaires, taxe locale d'équipement incluse,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ladite redevance sera versée par le Preneur à la Ville en deux versements : <ul style="list-style-type: none"> * un premier versement correspondant à la TLE et au solde à concurrence de 530 000 € (valeur avril 2006 à actualiser) effectué dans le mois qui suit l'ouverture du chantier par la Ville * un second versement pour solder la redevance dans les 6 mois suivant la conclusion du bail locatif avec l'Etat – gendarmerie, - de désigner l'étude notariale KUNTZEL et BASTIEN comme notaire agissant en participation pour le compte de la Ville dans le cadre de la régularisation de ce bail, et de mettre les frais d'acte et de notaire et l'ensemble qui en résulte à la charge de l'opérateur, - d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signature du bail emphytéotique et de tout document nécessaire à la concrétisation et la réalisation définitive de ce projet.
2.- Divers	à l'unanimité	<p>Prend acte de la communication de Monsieur le Député-Maire en ce qui concerne la redistribution des délégations précédemment occupées par Mme Nadia PIETERS-FIMBEL démissionnaire de sa fonction d'Adjoint au Maire, selon l'arrêté du 6 avril 2006.</p>

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU DE LA 49^e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2006

- 1.- Approbation du compte rendu de la 47^e séance du Conseil Municipal
- 2.- Composition des Commissions et représentants du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs
- 3.- Maison de Quartier / Centre Social Rive Droite – Réaffectation de la subvention régionale – Avenant à la PDAU 2005 - 2007 – Modification des AP/CP – Décision modificative
- 4.- Décision modificative 2006 pour rectifications d'imputations 2005 concernant des sorties de biens
- 5.- Garantie municipale pour un emprunt de 125 800 € à contracter par l'OPHLM
- 6.- Résolution d'une vente amiable de bois
- 7.- Mise en non-valeur de produits irrécouvrables
- 8.- Indemnité de Conseil au Receveur – Comptable du Trésor
- 9.- Contentieux – Indemnité d'occupation pour l'immeuble 30, rue des Sports
- 10.- Cession d'actions
- 11.- Fonds de concours de la CASC – Affectation au foyer restaurant du 3^e Age
- 12.- Régime indemnitaire des élus municipaux – Actualisation
- 13.- Fixation de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction
- 14.- Restauration dans les écoles élémentaires de la Blies, de la Montagne Supérieure et des Vergers – Prise en charge de la gestion par la Ville – Fixation du tarif
- 15.- Panneaux publicitaires : non renouvellement d'un contrat de location sur le domaine public
- 16.- Renouvellement de deux conventions d'occupation du domaine public de l'aérodrome
- 17.- Echange de terrains au profit de la Ville au quartier de Welferding – Lotissement du Golf
- 18.- Dénomination de rues – Lotissement du Golf
- 19.- Mise en vente par adjudication publique des immeubles 3 et 5 rue de France et 4 rue de Grosbliederstroff
- 20.- Marchés Publics
- 21.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 22.- Divers
 - A – Dénomination du complexe des Galeries
 - B – Cession d'un bien meuble – Pelle mécanique Hansa du cimetière

**Extrait des décisions prises lors de la
49^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 15 mai 2006**

Le Conseil Municipal :

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 47 ^{ème} séance du 31 mars 2006
2.	à l'unanimité	Désigne - M. Jean Claude CUNAT comme nouveau membre de la Commission du Tourisme, des Fêtes et Cérémonies - M. Jean Marie BUCHHEIT comme nouveau membre de la Commission de la Vie Associative et de la Démocratie Locale - M. Jean Claude CUNAT comme Vice-Président de la Musique Municipale en remplacement de Mme Nadia PIETERS-FIMBEL
3.-	A l'unanimité	Décide A – Maison de quartier / Centre Social Rive Droite – Demande de subvention - de solliciter la participation financière du volet territorial du Contrat d'Agglomération pour le projet de Maison de Quartier / Centre Social Rive Droite - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes et conventions à intervenir ainsi qu'à prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés d'études, de travaux et commandes à intervenir dans la limite des crédits disponibles B – Convention PDAU 2005 -2007 – Avenant n° 1 – Modification des AP/CP - d'approuver les modifications présentées - de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle la signature d'un avenant à la convention PDAU - de modifier les AP/CP correspondant aux opérations « COSEC de l'Allmend » et « Maison de Quartier / Centre Social Rive Droite » - d'inscrire par voie de décision modificative la diminution de l'emprunt de 84 239 € et l'augmentation des subventions à percevoir pour la même somme C – Décision modificative – Maison de la Solidarité – Recettes - de modifier par décision modificative la part de recette de 121 479 € inscrite en report au chapitre 13, au titre des subventions d'équipement des groupements de collectivités, en y substituant une recette au chapitre 16 au titre des emprunts
4	à l'unanimité	Décide d'apporter aux Budgets Principal et Annexe de l'Eau de l'exercice 2006 des modifications permettant la rectification de certaines recettes d'ordre de la classe 2 « immobilisations »
5	à l'unanimité	Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 62 900 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 125 800 € que l'OPHLM de Sarreguemines se propose de contracter en vue de la réhabilitation de 75 logements situés 25-27-29-31-33, rue du Vieux Chêne à Sarreguemines
6	à l'unanimité	Décide la résolution pour insolvabilité de la vente amiable du lot de bois n° 86301F059024 consentie le 19 juillet 2005 pour un volume de 16,33 m3 au prix de 457,82 € TTC

7	à l'unanimité	Admet en non-valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale pour un total de 3 293,10 € HT
8	à l'unanimité	Fixe l'indemnité de conseil due à M. BONNIN, Comptable du Trésor, à 100 % du barème autorisé
9	à l'unanimité	Décide en tant que de besoin, de donner expressément pouvoir à Monsieur le Député-Maire : - d'exercer toutes actions en justice contre M. DECK Thierry, pour tous les litiges le concernant et ratifier toutes les mesures déjà prises antérieurement
10	à l'unanimité	Décide de procéder à la vente de 1 400 actions SUEZ propriété de la Ville, figurant à l'actif au compte 271, numéro d'inventaire 358 et de charger Monsieur le Trésorier Municipal des démarches nécessaires à cette opération, au mieux des intérêts de la Ville
11	à l'unanimité	Décide - de réaliser les travaux nécessaires au bâtiment Foyer du 3 ^{ème} Age rue de la Cité afin d'y accueillir la restauration scolaire ainsi que les activités péri et extra-scolaires - de solliciter la participation financière de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour un montant de 36 000 € au titre du Fonds de Concours mis en place par décision du Conseil Communautaire du 31 mars 2005 et d'inscrire cette somme par voie de décision modificative en dépenses et en recettes au BP 2006
12	sous deux abstentions	Décide - de modifier les délibérations des 10 avril 2001, 6 mai 2002 et 19 septembre 2002 - de fixer à compter du 15 mai 2006 les indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués en pourcentage par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015) - de verser ces indemnités dans le respect de la limite de l'enveloppe budgétaire constituée
13	à l'unanimité	Fixe la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de service peut être attribué comme suit : - Concierge de l'Ecole du Blauberg - Concierge de l'Ecole de la Montagne Supérieure - Concierge du Groupe Scolaire de Neunkirch - Concierge de l'Ecole des Vergers - Concierge de l'Ecole de Welferding - Concierge de l'Ecole du Grégersberg/Rive Droite et du Foyer Culturel - Concierge de l'Ecole de Felpersviller - Concierge du Musée des Techniques Faiencières - Concierges du Stade de Coubertin - Concierge du Stade de la Blies - Concierge du Square de la Vieille Ville - Concierge Hôtel de Ville – Casino - Concierge du Cimetière - Concierge de la Serre et du Parc - Concierge de la Place du Château
14	à l'unanimité	Décide de gérer en régie municipale la restauration scolaire des écoles de la Blies, de la Montagne Supérieure et des Vergers à compter du 3 ^{ème} trimestre de l'année scolaire 2005/2006 et de fixer le prix unitaire des repas à 4 € révisables

15	à l'unanimité	Décide de mettre un terme, à sa prochaine échéance du 30/08/2006, au contrat avec la Société DAUPHIN pour l'exploitation de trois panneaux publicitaires sur le domaine public rue de Sarreinsming
16	à l'unanimité	Décide de renouveler jusqu'au 31 décembre 2006 les conventions du 30 octobre 2000 conclues entre : <ul style="list-style-type: none"> - la Ville et l'Aéro-Club « l'Espoir Aéronautique » pour l'occupation du domaine public de l'aérodrome - la Ville et MM. Paul KREMER et Othon MULLER pour l'occupation d'un terrain nu destiné à la construction d'un hangar pour avions
17	à l'unanimité	Décide de réaliser un échange de terrain sans soulte avec la Société du Golf de Sarreguemines comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - la Ville cède les parcelles section 45 n° 400/15 et 401/15 d'une surface totale de 1 a 85 - la Sté du Golf de Sarreguemines cède les parcelles section 45 n° 405/14 et 407/14 d'une surface totale de 1 a 94 La valeur des biens chacun en ce qui le concerne est estimée à 15 000 €
18	Sous 3 oppositions et 2 abstentions	Décide de dénommer les rues nouvellement créées dans le Lotissement du Golf comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Allée du Golf - Allée du Fairway - Rue Saint Andrews - Rue du Green - Chemin de l'Albatros - Ruelle de l'Eagle - Ruelle du Birdie
19	Sous 3 abstentions à l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - de procéder à la vente par adjudication des immeubles n° 3 (1 a 87) et 5 (1 a 39) rue de France avec mise à prix respectivement de 190 000 € et 150 000 € - de procéder à la vente par adjudication de l'immeuble n° 4 (1 a 09) avec mise à prix de 45 000 € et d'approuver les cahiers des charges établis par l'étude notariale Bastien/Kuntzel chargée la vente
20	à l'unanimité	Décide pour la Maison de Quartier Cité de la Forêt : <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer et à exécuter les avenants de prolongation de délai de réalisation des travaux tous corps d'état à fin mai 2006 et de travaux supplémentaires avec les entreprises ci-dessous : * Lot Menuiseries (Sté SCHMITT Théding) : 14 961, 96 € TTC contre un montant initial de 22 373,57 € TTC * Lot Plâtrerie (HEHN Alsting) : 28 014,27 € TTC contre un montant initial de 22 429,06 € TTC * Lot Menuiserie Intérieure (SCHREIBER Rouhling) : 18 124,31 € TTC contre un montant initial de 15 420,03 € TTC * Lot Electricité (Sté PHASELEC Sarreguemines) : 12 540,05 € TTC contre un montant initial de 10 932,63 € TTC * Lot Peinture (Sté HORNBERGER Goetzenbruck) : 8 082,09 € TTC contre un montant initial de 6 899,25 € TTC
21 a	à l'unanimité	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
22 a	à l'unanimité	Décide de retenir pour l'ensemble du complexe multifonctionnel rue Sainte Croix la dénomination « CARRE LOUVAIN » et approuve le logo proposé par la Société CFA pour les supports de communication
22 b	à l'unanimité	Autorise la cession à la SàRL Pompes Funèbres Sérénité sise 5, route de Nancy à Sarreguemines d'une pelle mécanique HANSA inscrite à l'inventaire sous le n° 000182 pour un montant de 5 000 €

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU DE LA 50e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2006

- 1.- Approbation du compte rendu des 48^e et 49^e séances du Conseil Municipal
- 2.- Contrat de Ville – Attribution de subventions
- 3.- Décision modificative au BP 2006
- 4.- Décision modificative – Indemnités de sinistres
- 5.- Fixation de loyers et redevances suite aux estimations du Service des Domaines
- 6.- Création et fermeture d'emploi à l'état des effectifs
- 7.- Parking du Carré Louvain et parking du Moulin – Choix du délégataire
- 8.- Collecte des déchets non ménagers
- 9.- Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable et de l'eau industrielle pour l'année 2005
- 10.- Echange de terrains pour la réalisation d'un lotissement rue de Woustviller
- 11.- Demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Architecturale pour le traitement d'un pignon au 2 rue de Grosbliederstroff
- 12.- Rectification des limites parcellaires de la Maison de Retraite du Blauberg – Rue des Marguerites
- 13.- Acquisition d'un terrain rue Allwies
- 14.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 15.- Divers
 - 7B – Budget annexe du Parking du Moulin – Extension au parking du Carré Louvain
 - A – Cession de rang portant sur un droit à la résolution
 - B – Proposition de signature d'une convention culturelle entre l'Etat et la Ville de Sarreguemines pour l'année 2006

**Extrait des décisions prises lors de la
50^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 3 juillet 2006**

Le Conseil Municipal :

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu des 48 ^e et 49 ^e séances du Conseil Municipal
2.	à l'unanimité	<p>Décide d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre du Contrat de Ville signé avec l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> - Centre Socio-culturel 24 782 € <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> - Ludothèque Beausoleil 11 054 € <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> - Culture et Liberté 19 228 € <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> - Association pour l'Accompagnement le Mieux-être et le logement des isolés (AMLI) 825 € <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves 1 600 € <li style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end;"> TOTAL 57 489 €
3.-	Sous 2 abstentions	<p>Décide d'inscrire par voie de décision modificative</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Au Budget Primitif 2006 du Compte Principal :</u> <ul style="list-style-type: none"> - en section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> * en recettes - 3 379 247,23 € * en dépenses - 3 379 247,23 € - en section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> * en recettes : chapitre 021 virement de la section de fonctionnement - 3 379 247,23 € * en recettes : chapitre 13 subventions d'investissement reçues + 120 292,00 € * en recettes : chapitre 10 Dotations + 30 000,00 € * en recettes : chapitre 20 Remboursement d'études + 12 207,80 € * en recettes : chapitre 21 Immobilisations corporelles + 3 015,93 € * en recettes : chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés + 2 883 893,33 € <li style="text-align: right;">- 329 838,17 € * en dépenses : chapitre 020 Dépenses imprévues d'investissement - 41 272,00 € * en dépenses : chapitre 20 Immobilisations incorporelles - 1 486,92 € * en dépenses : chapitre 204 Subventions d'équipement versées - 20 000,00 € * en dépenses : chapitre 21 Immobilisations corporelles - 1 847,48 € * en dépenses : chapitre 23 Immobilisations en cours - 261 648,56 € * en dépenses : chapitre 27 autres immobilisations financières - 3 583,21 € <li style="text-align: right;">- 329 838,17 € • <u>Au Budget Primitif 2006 de l'Assainissement</u> <ul style="list-style-type: none"> - en section d'investissement <ul style="list-style-type: none"> * en dépenses : chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement - 21 612,53 € * en recette : chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées - 21 612,53 € <li style="text-align: right;">0,00 €
4	à l'unanimité	Décide d'inscrire par voie de décision modificative avant Budget Supplémentaire 2006, en dépenses et en recettes, la somme totale de 12 800 € correspondant à diverses indemnités de sinistres.

5	à l'unanimité	<p>Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre en compte les dernières estimations du Service des Domaines pour la fixation des loyers et redevances des immeubles suivants : <ul style="list-style-type: none"> - 19a, rue Poincaré - 153, rue du Maréchal Foch - 63, rue de la Montagne - 15, rue des Chèvres - 14, rue J.B. Barth (stade de Coubertin) - 161, rue de France - 10, rue du Parc (Archives) - 4, rue du Colonel Cazal - 174, rue de Felpersviller (mairie annexe) - 51, rue Jaunez - 3, Place de la Poste - 5 Place de la Poste - 5, rue de la Paix - 4, rue du Général Leclerc (ateliers municipaux) - 4, rue du Stade (stade de la Blies) - 123, avenue de la Blies (Musée des Techniques) - de fixer à compter du 1^{er} septembre 2006 les loyers estimés par le Service des Domaines comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • lorsqu'ils sont inférieurs à l'estimation des Domaines, de les aligner par échelonnement dans le temps selon la règle établie pour les logements scolaires à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - < de + 100 € réévaluation des redevances et loyers sur 2 ans - > de + 100 € réévaluation des redevances et loyers sur 4 ans en tenant compte d'une actualisation annuelle en fonction de l'indice de révision des loyers • lorsqu'ils sont supérieurs à l'estimation des Domaines, de les bloquer dans le temps selon la règle établie pour les logements scolaires à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - loyers et redevances gelés à compter du 1^{er} septembre 2006 jusqu'à ce qu'ils soient rattrapés par les montants estimés par le Service des Domaines, montants servant de référence et qui seront actualisés annuellement en fonction de l'indice de révision des loyers - pour l'immeuble 5 Place de la Poste <ul style="list-style-type: none"> • de mettre à la disposition de l'association « Les Amis de la Coccinelle » les locaux du rez-de-chaussée, de fixer le loyer annuel au minimum de recouvrement soit 5 € et de mettre en recouvrement les charges locatives • de louer au CMSEA les bureaux du 1^{er} étage, de demander le paiement d'un loyer mensuel de 877,50 € à compter du 1^{er} janvier 2007 et de diminuer le montant de la subvention 2006 pour un montant de 10 560 € en contrepartie de la mise à disposition des locaux pour l'année 2006 - pour l'immeuble 5 rue de la Paix – Maison de l'Enfance et de l'Adolescence <ul style="list-style-type: none"> • de mettre à la disposition du Relais Parents Assistants Maternels géré par l'Association de Service aux Entreprises et aux Familles 2 bureaux d'environ 38 m2 au 1er étage et un hall commun ainsi qu'une place de stationnement au sous-sol, de fixer le loyer annuel au minimum de recouvrement soit 5 € et de mettre en recouvrement les charges locatives proportionnellement à la surface occupée • de mettre à la disposition de l'Association d'Action Sociale et
---	---------------	--

		<p>Familiale de Sarreguemines le rez-de-chaussée des locaux d'une surface de 600 m2 pour accueillir le Service d'Accueil Familial et le Multi-accueil le Marmouset, un bureau au 1^{er} étage, un certain nombre de places de stationnement à déterminer, de fixer le loyer annuel au minimum de recouvrement soit 5 € et de mettre en recouvrement les charges locatives proportionnellement à la surface occupée</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale des locaux au 1^{er} étage d'une surface d'environ 200 m2, des locaux au 2^{ème} étage d'une surface d'environ 125 m2, un certain nombre de places de stationnement à déterminer, de fixer le loyer annuel au minimum de recouvrement soit 5 € et de mettre en recouvrement les charges locatives proportionnellement à la surface occupée • de louer à l'organisme « Forces Moselle-Est » au 1^{er} étage un bureau de 9,24 m2 pour un loyer annuel de 1 200 €, au sous-sol une place de stationnement pour un loyer annuel de 420 €, et de mettre en recouvrement les charges locatives proportionnellement à la surface occupée • de louer au « CLIC de la Faïence et du Cristal » (Centre Local d'Information et de Coordination) au 2^{ème} étage un bureau de 20 m2 pour un loyer annuel de 1 800 €, au sous-sol une place de stationnement pour un loyer annuel de 420 € et de mettre en recouvrement les charges locatives proportionnellement à la surface occupée <ul style="list-style-type: none"> - de fixer à 10 € le m2 le prix de location mensuel des bureaux de cet immeuble et de réviser annuellement ce tarif en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction - de fixer à 35 € le loyer mensuel pour la location d'un emplacement de stationnement - de réviser annuellement les tarifs en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction
6	à l'unanimité	Décide de créer un emploi d'agent d'animation qualifié à temps complet et de fermer l'emploi jeune « Assistant éducatif à l'apprentissage de la langue du voisin » le 1 ^{er} août 2006.
7	à l'unanimité	<p>Décide</p> <p>A – D'approuver le contrat de délégation de service public à conclure avec la Société VINCI PARK et d'autoriser le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer le contrat et ses annexes et de déléguer à Monsieur le Député-Maire la fixation, par un règlement de service, des relations précises entre la ville, le délégataire et les usagers et intégrant notamment les conditions particulières de fonctionnement votées par délibération du 17/10/2005.</p> <p>B – d'étendre le budget annexe du Parking du Moulin à celui du parking du Carré Louvain et de dénommer ce budget annexe « parcs de stationnement », d'inscrire à ce budget, en décision modificative, des crédits permettant à la Ville propriétaire de réaliser les investissements complémentaires éventuellement nécessaires avant mise en service du parking du Carré Louvain.</p>
8	à l'unanimité	Décide d'approuver la convention relative à la collecte des déchets non ménagers à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer ladite convention
9	à l'unanimité	Prend acte et émet un avis favorable aux rapports du maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement

10	à l'unanimité	Accepte de réaliser un échange de terrains sans soulte avec la société DELTAMENAGEMENT domiciliée à DABO, les biens échangés étant réciproquement estimés au prix forfaitaire de 46 050 € et portant sur une surface de 46ares05 pour la Ville et 52 ares pour la Société DELTAMENAGEMENT.
11	à l'unanimité	Décide d'octroyer à M. André HERGOTT une subvention de 1 747, 50 € représentant 50 % du devis relatif au ravalement d'un pignon sur la rue d'Ipling de 125 m2
12	à l'unanimité	Accepte de réaliser un échange de terrains sans soulte avec l'Association Chartreuse Sainte Sixte et l'Association Notre Dame du Blauberg, les biens échangés étant réciproquement estimés au prix forfaitaire de 3 000 € et portant sur une surface de 3ares63 pour la Ville et 0are99 pour les deux associations.
13	à l'unanimité	Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 73 n° 79 de 10ares49 appartenant à Mme Jeannette EBERHARDT demeurant 26 allée des Erables à Boissise le Roi, au prix de 17 000 €. Les crédits nécessaires, soit 18 000 € seront à inscrire par décision modificative.
14	à l'unanimité	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
15 DIVERS	à l'unanimité	<p>A – Accepte la cession de rang du droit à la résolution dont bénéficie la Ville et portant sur les immeubles cadastrés section 60 n° 3338/37 et 334/37 d'une contenance totale de 7 ares 28 au profit du Crédit Industriel d'Alsace et Lorraine</p> <p>B – Autorise Monsieur le Député-Maire à signer dans le cadre du projet de développement culturel global de la Ville de Sarreguemines, la convention culturelle entre l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – représentée par le Préfet de la Région Lorraine et ce pour l'année 2006</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU DE LA 51e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2006

- 1.- Approbation du compte rendu de la 50e séance du Conseil Municipal
- 2.- Synthèse de l'audit énergétique – Présentation
- 3.- Adhésion à l'association Journées Européennes de la Culture Juive-France
- 4.- Taxe d'Habitation des logements vacants depuis plus de 5 ans
- 5.- Convention de partenariat avec la Trésorerie Principale Municipale
- 6.- Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour l'extension du gymnase du COSEC de l'Allmend
- 7.- Garantie Municipale pour un emprunt de 90 000 € à contracter par l'OPHLM
- 8.- Décision modificative – Indemnité de sinistre
- 9.- Mise en non-valeur de produits irrécouvrables
- 10.- Etat de prévision des coupes 2007 en forêt communale
- 11.- Actualisation de l'état des effectifs
- 12.- Versement de l'indemnité de logement au 2^e Pasteur
- 13.- Attribution de subvention au Centre Socioculturel pour l'accueil périscolaire
- 14.- Subvention complémentaire au Centre Socioculturel – Financement du poste de secrétaire
- 15.- Avenant financier à la convention cadre du Contrat de Ville – Contrat Jeunesse et Sport
- 16.- Subvention d'encadrement ASSO Lutte
- 17.- Demande de subvention exceptionnelle
- 18.- Modalités d'attribution de la dotation EPS du département de la Moselle – Projet de modification de la convention d'utilisation du Gymnase
- 19.- Marché de Noël 2006 : modification du règlement et des tarifs
- 20.- Convention de transfert de propriété, de l'Etat à la Ville de Sarreguemines, des biens constituant l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
- 21.- Echange de terrains – Secteur rue Jean Lamy
- 22.- Cession d'une partie de terrain au lotissement du Palatinat au quartier de Neunkirch
- 23.- Accueil des Gens du Voyage – Révision simplifiée du POS
- 24.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 25.- Divers
 - A – Mise en vente par adjudication publique des immeubles 3 et 5 avenue de France
 - B – Demande de subventions pour le Festival « Mir Redde Platt »

**Extrait des décisions prises lors de la
51^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 18 septembre 2006**

Le Conseil Municipal :

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 50 ^{ème} séance du Conseil Municipal
2.		Présentation au Conseil Municipal de la synthèse de l'audit énergétique réalisé sur les différents bâtiments de la Ville
3.-	à l'unanimité	Décide d'adhérer à l'association « Journée Européenne de la Culture Juive-France » et de verser la cotisation annuelle correspondante.
4	à l'unanimité	Décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.
5	à l'unanimité	Décide de valider le projet de convention de partenariat entre la Ville et la Trésorerie Municipale qui traite des points suivants : amélioration des relations entre les partenaires, optimisation de la circulation de l'information, amélioration du recouvrement (recettes), amélioration de la chaîne « dépenses », optimisation de la gestion de la trésorerie, accélération des délais de production de fin d'exercice, valorisation des comptes, exécution de la convention (bilan annuel de la démarche et intégration des nouveaux besoins ressentis)
6	à l'unanimité	Décide de modifier les crédits de paiement prévus par la délibération du 15/05/06 pour le projet « Extension du gymnase du COSEC de l'Allmend »
7	à l'unanimité	Décide d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 45 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 90 000 € que l'OPHLM de SARREGUEMINES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux de réhabilitation de 6 logements situés 39, rue du Bac.
8	à l'unanimité	Décide d'inscrire par voie de décision modificative en dépenses et en recettes, la somme de 560 € correspondant à des indemnités de sinistre
9	à l'unanimité	Décide d'admettre en non valeur différentes sommes d'un total de 926,34 € figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale
10	à l'unanimité	Approuve l'état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. le 11.08.2006 ainsi que la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2007.
11	à l'unanimité	Décide de transformer un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet de 10/20 ^{ème} en emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet et de supprimer les emplois suivants à l'état des effectifs : <ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi d'attaché territorial, - 1 emploi de rédacteur, - 3 emplois d'adjoint administratif, - 4 emplois d'agent technique en chef, - 2 emplois d'agent de salubrité qualifié, - 8 emplois d'agent des services techniques,

		<ul style="list-style-type: none"> - 1 emploi d'agent technique, - 3 emplois d'agent technique qualifié, - 3 emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe, - 1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe, - 1 emploi de bibliothécaire de 2^{ème} classe, - 1 emploi de gardien municipal, - 1 emploi de garde-champêtre, - 1 emploi de garde-champêtre principal, - 1 emploi d'animateur, - 1 emploi jeune (durée de cinq ans échue) de médiateur sportif des quartiers, - 1 emploi de contrôleur de gestion (rappel).
12	à l'unanimité	Décide de proposer à M. le Préfet de fixer l'indemnité de logement à verser au 2 ^{ème} Pasteur protestant de Sarreguemines, rétroactivement à compter du 1 ^{er} juillet 2006, date de son installation, au montant mensuel de 552,81 €, révisable annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.
13	à l'unanimité	Décide de verser une subvention de 70 119 € au Centre Socioculturel imputée sur le Contrat Temps Libres 2006 (Périscolaire)
14	à l'unanimité	Accorde une subvention complémentaire de 1 690 € au Centre Socioculturel pour le financement du poste de secrétaire dont le temps de travail est augmenté suite à la mise en place de l'accueil périscolaire
15	à l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants financiers à la convention cadre du contrat de ville au titre de l'année 2006 - d'accorder une subvention de 1 547 € au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Val de Sarre pour les ateliers jeunes de février et avril 2006 et une subvention de 2 102,50 € à la Fédération Culture et Liberté pour le projet « cirque »
16	à l'unanimité	Accorde une subvention d'encadrement d'un montant de 15 042 € à L'ASSO LUTTE pour l'emploi d'un éducateur sportif
17	à l'unanimité	Accorde une subvention exceptionnelle de 30 € à l'Union des Syndicats des Aviculteurs de Moselle pour l'organisation d'une exposition avicole du 08 au 10 décembre 2006
18	à l'unanimité	Autorise la modification de l'article 9 de la convention tripartite relative à la mise à disposition des équipements sportifs aux collèges mosellans comme suit : « le Conseil Général versera à la collectivité propriétaire du ou des gymnases (ou la collectivité chargée de la gestion des gymnases), une dotation destinée à l'occupation du ou des gymnases par les élèves du collège. »
19	à l'unanimité	Décide de valider le règlement du Marché de Noël 2006 ainsi que les tarifs de location des chalets
20		Point Retiré
21	à l'unanimité	Décide de réaliser un échange de terrains sans soulte avec la SCI SUJOBERT comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - la ville cède à la SCI SUJOBERT la parcelle cadastrée section 72 n° 72/3 de 58 ares 66 au prix de 214 000 € - la SCI SUJOBERT cède à la Ville la parcelle n° 72/3 de 48 ares 37 au prix de 214 000 € comprenant la valeur du terrain estimé à 108 000 € et des travaux supplémentaires à exécuter pour un montant de 106 000 €

22	à l'unanimité	Décide de céder à Monsieur Armand BRAUN demeurant 5 rue Pierre Greff une partie de terrain cadastrée section 60 - n° 362/39 de 0 are 42 - n° 363/39 de 2 ares 73 soit 3 ares 15 au prix de 2 744 €/l'are soit une somme totale de 8 643,60 €
23	à l'unanimité	Décide de prescrire la révision simplifiée du POS conformément aux dispositions des articles L 122-2, L 123-13 et L 123-19 du Code de l'Urbanisme pour l'aire d'accueil des gens du voyage.
24	à l'unanimité	<p>A - Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B – Prend acte de la désignation de Me Raymond BEHR avocat à Sarreguemines pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines en vue d'obtenir la réparation du préjudice subi par la voirie lors de l'explosion survenue 51, rue du Bac le 5 avril 1997</p> <p>C - Prend acte de la désignation de Me Alain SEYFERT avocat à Sarreguemines pour défendre les intérêts de la Ville suite à un vol subi par une institution culturelle</p>
25 DIVERS	<p>sous 3 abstentions</p> <p>à l'unanimité</p>	<p>A – Décide</p> <ul style="list-style-type: none"> - de confirmer la vente des immeubles 3 et 5 rue de France par adjudication publique à l'extinction des feux au profit de la dernière enchère - de fixer la mise à prix à 200 000 € pour l'immeuble 3, rue de France et à 172 000 € pour l'immeuble 5, rue de France - d'approuver les cahiers des charges modifiés relatifs à ces ventes <p>B – Décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner le Festival « Mir Redde Platt 2007. »</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU

DE LA 52e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2006

- 1.- Adoption du compte rendu de la 51^e séance du Conseil Municipal**
 - 2.- FISAC – Demande de subvention**
 - 3.- Politique sportive 2006 – Déplacements**
 - 4.- Second avenant financier à la convention cadre du Contrat de Ville – Contrat Jeunesse et Sports**
 - 5.- Attribution de subventions – Convention cadre du Contrat de Ville – Ticket Sport Culture**
 - 6.- Programme des travaux d'exploitation et d'investissement 2007 en forêt communale**
 - 7.- Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles**
 - 8.- Cession et transfert à la CASC des zones industrielle et commerciale**
 - 9.- Convention Ville / Université Populaire Sarreguemines Confluences**
 - 10.- Demande de subvention – Rencontres de la Saint Paul 2007**
 - 11.- Application de la taxe des riverains pour financer une partie des travaux de la rue Sainte Marie**
 - 12.- Mise en vente des terrains au lotissement « Les Vergers de Graefinthal »**
 - 13.- Transfert de l'aérodrome**
 - 14.- Marchés Publics**
 - 15.- Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communication**
 - 16.- Divers**
Néant
-

**Extrait des décisions prises lors de la
52^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 23 octobre 2006**

Le Conseil Municipal :

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 51 ^e séance du Conseil Municipal
2.	à l'unanimité	Approuve le programme global présenté dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Décide d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de solliciter la participation financière du FISAC, du Conseil Régional de Lorraine et de tout autre collectivité locale ou établissement public ou privé susceptible d'intervenir sur ce projet.
3.-	à l'unanimité	Décide, dans le cadre de la politique sportive, d'attribuer les subventions « déplacements » établies à partir des relevés mensuels de compétitions transmis par les associations du 01/09/05 au 31/08/06 pour un total de 26 600 €
4	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les avenants financiers à la convention cadre du contrat de ville au titre de l'année 2006 et accorde une subvention de 832 € à la Fédération Culture et Liberté pour le projet « Cirque ».
5	à l'unanimité	Attribue dans le cadre de la convention cadre du Contrat de Ville, les subventions pour un montant total de 27 650 € aux associations ayant participé au Ticket Sport Culture durant les vacances de février, avril, juillet et août 2006
6	à l'unanimité	Approuve le programme des travaux d'investissement et d'entretien à réaliser en forêt communale de Sarreguemines pour l'exercice 2007 tel qu'il est proposé par l'ONF pour un montant de 23 446 € HT et décide de confier ces travaux à l'ONF entrepreneur
7	à l'unanimité	Décide l'institution sur le territoire de la commune de Sarreguemines de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles et ceci à compter du 24 janvier 2007.
8	à l'unanimité	<p>Accepte les modalités de cession des différentes zones industrielles et commerciales et décide de céder à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au prix de 314 126 € les parcelles référencées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section 13 parcelles n° 89-219-359-371-372-373-374-382-383-384-385-390-391-392-393-395 pour une surface totale de 78 408 m² - section 14 au lieudit Neuwald, parcelles n° 56-58-112-113-159-241-242 pour une superficie totale de 41 537 m² ainsi que la parcelle numérotée provisoirement 2/10 et issue de la division de la parcelle 240 - section 65 au lieudit Grosswald, parcelles n° 16-24-26 pour une superficie de 19 770 m² - section 66 au lieudit Kuhtraenke, parcelles n° 90-92 pour une superficie de 25 014 m² - section 67 au lieudit Houfenzipfel, parcelles n° 157-180-184-186-189-191-193-194-195-196-197 pour une superficie totale de 33 393 m² - section 68 au lieudit Loefel, parcelles n° 100-66-68-70-123-124 pour une superficie de 8 046 m² - section 71 au lieudit Allwies, parcelles n° 405 pour une superficie de 1 467 m² -

9	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire à signer une convention définissant les modalités d'intervention de M. GREFF, animateur au Musée dans le cadre de la programmation de l'Université Populaire de Sarreguemines.
10	à l'unanimité	Décide de solliciter toute participation de l'Etat, des Fonds Européens ainsi que des autres collectivités pour l'organisation des « Rencontres de la Saint Paul 2007 ».
11	à l'unanimité	Décide d'appliquer, conformément aux textes en vigueur et la jurisprudence y relative, la taxe des riverains pour l'extension de la rue Sainte Marie et fixe le prix au mètre linéaire de façade à 670,42 €
12	à l'unanimité	Décide - de procéder à la vente des terrains cadastrés comme suit faisant partie du lotissement « Les Vergers de Graefenthal » : Lot 2 section 55 n° 440/86 – 7 ares 51 Lot 3 section 55 n° 435 – 5 ares 81 Lot 4 section 55 n° 436 – 6 ares 91 Lot 5 section 55 n° 432 – 7 ares Lot 6 section 55 n° 431 - 7 ares 41 - d'effectuer cette vente par adjudication publique à l'extinction des feux au profit de la dernière enchère avec une mise à prix de 6 000 €/l'are. - d'approuver le cahier des charges relatif à ces ventes.
13	à l'unanimité	Décide d'approuver la convention de transfert de propriété, de l'Etat à la Ville de Sarreguemines, des biens constituant l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch.
14	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer et à exécuter l'avenant n° 1 de travaux supplémentaires avec le groupement d'entreprises T.P.H.M. – SA / T.T.P. WITTMAYER SàRL pour un montant de 22 893,65 € HT relatif au marché de travaux d'extension du gymnase du COSEC de l'Allmend lot n°1 V.R.D.
15	à l'unanimité	A - Prend acte des renonciations à l'exercice du droit de préemption
16 Divers	Néant	

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

VILLE DE SARREGUEMINES

COMPTE RENDU

DE LA 53e SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2006

- 1.- Adoption du compte rendu de la 52e séance du Conseil Municipal
- 2.- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2005
- 3.- Convention Ville / CASC pour la liaison fibre optique destinée au S.I.G.
- 4.- Evolution du système d'information géographique (SIG) - Intégration des voiries et réseaux divers
- 5.- Transfert de charges - Equipements sportifs d'intérêt communautaire
- 6.- Transfert de charges - Relais Parents Assistants Maternels
- 7.- Zone industrielle et zone commerciale - Transfert de charges
- 8.- Actualisation de l'état des effectifs
- 9.- Partenariat avec la CASC dans la perspective du transfert de compétences de la Bibliothèque
- 10.- Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2007
- 11.- Attribution d'une subvention exceptionnelle au CSL Beausoleil
- 12.- Décision modificative - Indemnité de sinistre
- 13.- Mise en non valeur de produits irrécouvrables
- 14.- Ecoles maternelles et élémentaires (publiques et associatives) - Fixation des dotations 2007
- 15.- Participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institution Sainte-Chrétienne pour les ressortissants Sarregueminois - Année 2007
- 16.- Subventions sollicitées de la Ville par des écoles primaires pour des projets pédagogiques P.A.C. (Projet Artistique et Culturel) et A.E.I. (Action Educative Innovante)
- 17.- Fixation de l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2007
- 18.- Participation financière : classes transplantées - Neige - Vertes - exercice 2007
- 19.- Volet « animation urbaine » de la Politique de Prévention et d'Animation en Milieu Urbain mise en place par le Conseil Général de la Moselle - Signature d'une convention
- 20.- Versement d'une subvention complémentaire pour l'accompagnement à la scolarité 2006/2007
- 21.-Aérodrome
 - A - Convention de transfert de propriété, de l'Etat à la Ville de Sarreguemines, des biens constituant l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch.
 - B - Sous-traité de gestion à conclure entre la Ville et « L'Espoir Aéronautique » et Convention d'occupation du domaine public à conclure
- 22.- Assainissement des communes de la vallée de la Blies
- 23.- Réfection du Chemin du Bruchwies
- 24.- Acquisition de terrains pour réaliser une voie de désenclavement - Rue de Woustviller
- 25.- Intégration de la rue Sainte Marie dans le domaine public de la voirie communale
- 26.- Délégation du Conseil Municipal au Maire – Communication
- 27.- Divers

**Extrait des décisions prises lors de la
53^e réunion plénière du
Conseil Municipal du 4 décembre 2006**

Le Conseil Municipal :

1.	à l'unanimité	Approuve le Compte-rendu de la 52 ^e séance du Conseil Municipal										
2.	à l'unanimité	Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Premier Adjoint, Jean-Marie BUCHHEIT retraçant les actions de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2005										
3.-	à l'unanimité	Approuve le projet de convention relatif à la propriété, l'usage, la maintenance et le renouvellement de la liaison fibre optique entre l'Hôtel de Ville de Sarreguemines et l'Hôtel de la Communauté										
4	à l'unanimité	Donne un avis favorable pour intégrer dans le SIG intercommunal géré par la Communauté d'Agglomération les plans de récolement des voiries et réseaux divers (VRD) et approuve le cahier des charges fixant les caractéristiques requises des plans de récolement pour être intégrables dans le SIG. Ce cahier des charges sera joint aux commandes et marchés publics de travaux dont il deviendra une pièce contractuelle pour les projets de VRD de la commune										
5	à l'unanimité	Donne son accord pour participer au financement d'un programme de mise à niveau des équipements sportifs ci-après, les travaux étant réalisés par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence désormais compétente : <ul style="list-style-type: none"> - gymnase LP Lazard - gymnase COSEC de l'Allmend - gymnase Collège Jean Jaurès - gymnase du LT Henri Nominé - Centre Nautique Pour un montant estimatif des travaux de 500 000 € HT, avec une participation financière de la Ville de 50 % soit 250 000 €. Après déduction d'un montant de 116 059 € correspondant à la prise en charge directe, par la Ville, du préfinancement des travaux du gymnase Henri Nominé, la participation résiduelle de la Ville se monte à 133 941 €. Ce fonds de concours sera versé sur 3 ans (2006 – 2007 – 2008) avec un plafond annuel de 50 000 €.										
6	à l'unanimité	Donne son accord pour retenir au titre des transferts de charges pour le Relais Parents Assistants Maternels le montant de 9 118 € à déduire du versement de l'attribution de compensation.										
7	à l'unanimité	Donne son accord pour retenir au titre des transferts de charges, les montants ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - transfert des zones d'activités – frais de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>* Grosbliederstroff :</td> <td style="text-align: right;">8 499,05 €</td> </tr> <tr> <td>* Hambach</td> <td style="text-align: right;">4 109,85 €</td> </tr> <tr> <td>* Rouhling</td> <td style="text-align: right;">3 928,23 €</td> </tr> <tr> <td>* Sarreguemines</td> <td style="text-align: right;">160 504,20 €</td> </tr> <tr> <td>* Woustviller</td> <td style="text-align: right;">11 322,38 €</td> </tr> </table> et autorise la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence à déduire les sommes de l'attribution de compensation	* Grosbliederstroff :	8 499,05 €	* Hambach	4 109,85 €	* Rouhling	3 928,23 €	* Sarreguemines	160 504,20 €	* Woustviller	11 322,38 €
* Grosbliederstroff :	8 499,05 €											
* Hambach	4 109,85 €											
* Rouhling	3 928,23 €											
* Sarreguemines	160 504,20 €											
* Woustviller	11 322,38 €											
8	à l'unanimité	Décide de transformer deux emplois d'agent de maîtrise en emplois de contrôleur de travaux										

9	à l'unanimité	Approuve la convention de mise à disposition relative au personnel affecté à la bibliothèque
10	à l'unanimité	Fixe les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2007
11	à l'unanimité	Décide de verser une subvention exceptionnelle de 4 673,76 € à l'association CSL Beausoleil
12	à l'unanimité	Décide d'inscrire par voie de décision modificative en dépenses et en recettes la somme de 2260 € correspondant au montant d'un sinistre indemnisé par l'assurance
13	à l'unanimité	Décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale pour une somme totale de 3 313,27 € TTC
14	à l'unanimité	Décide de fixer à compter du 1 ^{er} janvier 2007 les taux des dotations scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques et associatives comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - crédits de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> • maternelles : 20,97 € / élève • élémentaires : 24,12 € / élève - crédits pharmacie : <ul style="list-style-type: none"> • maternelles : 0,52 € / élève • élémentaires : 0,52 € / élève - crédits CLIS (classe d'intégration scolaire) <ul style="list-style-type: none"> • 319,76 € par classe - Crédits RASED <ul style="list-style-type: none"> • 223,38 € par poste - Crédit de 1^{ère} installation RASED <ul style="list-style-type: none"> • 1 424,66 € par enseignant de RASED - création de classe <ul style="list-style-type: none"> • 395,73 € - Crédits classes transplantées <ul style="list-style-type: none"> • 41,53 € par élève sarregueminois pour les classes transplantées ou voyages pédagogiques ailleurs qu'à Labaroche - crédits sorties pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> • 3,11 € par élève sarregueminois pour les sorties pédagogiques d'une journée - Dotation aux écoles maternelles biculturelles publiques pour les activités des assistantes éducatives allemandes <ul style="list-style-type: none"> • 150 € par école maternelle biculturelle publique et par an
15	à l'unanimité	Décide de fixer à compter du 1 ^{er} janvier 2007 la participation annuelle de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves sarregueminois des classes maternelles et élémentaires de l'Institution Sainte Chrétienne à 325,10 €.
16	à l'unanimité	Décide <ul style="list-style-type: none"> - de verser en 2007 une subvention exceptionnelle plafonnée à 2 350 € pour le PAC « Chant choral médiéval » aux écoles élémentaires des Vergers et de Welferding - de verser dorénavant aux écoles primaires publiques ou privées de la Ville une subvention plafonnée à 600 € par école et par an pour un Projet Artistique Culturel ou une Action Educative Innovante validé et aidé financièrement par l'Inspection Académique
17	à l'unanimité	Emet un avis favorable au montant de l'indemnité de logement du Rabbin de Sarreguemines pour l'année 2007 tel que proposé par les Services Préfectoraux à savoir 2 526 € à charge de la Ville.

18	à l'unanimité	Décide que la Municipalité participera au financement de classes transplantées dans son Centre d'Accueil et de Vacances « Les Genêts » à Labaroche dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - l'élève sera sarregueminois et fréquentera un des groupes scolaires de la Ville - la participation de la Ville sera de 100 €/ élève / semaine
19	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer avec le Conseil Général de la Moselle une nouvelle convention triennale relative au volet « animation urbaine » de la Politique de Prévention et d'Animation en Milieu Urbain pour la période 2007-2009
20	à l'unanimité	Accorde une subvention de 9 291 € au Centre Socioculturel et 9 080 € à la Fédération Culture et Liberté pour le projet d'accompagnement à la scolarité 2006/2007
21 A	à l'unanimité	- Approuve la convention de transfert de propriété, de l'Etat à la Ville de Sarreguemines, des biens constituant l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
21 B	à l'unanimité	- Approuve : <ul style="list-style-type: none"> - la convention de sous-traité de gestion entre la Ville et l'aéro-club « l'Espoir Aéronautique » - la convention simple d'occupation du domaine public par MM. Paul KREMER et Othon MULLER
22	à l'unanimité	Autorise Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer les conventions avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence pour l'assainissement des communes de la Vallée de la Blies dont le quartier de Felpersviller, à solliciter l'aide de l'Agence de Bassin Rhin et Meuse et du Conseil Général et à inscrire les crédits au BP 2007 de l'assainissement.
23	à l'unanimité	Décide la réfection du chemin du Bruchwies pour un montant de 38 748,45 € HT soit 10 % du montant total et autorise Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer la convention tripartite Ville / Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence / Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets de Moselle Est
24	à l'unanimité	Décide d'acquérir les terrains appartenant aux époux TEDDE/DEKHIL qui constituent un emplacement réservé et un délaissé au prix forfaitaire de 6 100 €. Les parcelles concernées sont cadastrées comme suit : Section 28 n° 114 : 2 ares 53 Section 28 n° 115 : 1 are 69
25	à l'unanimité	Décide d'incorporer le prolongement de la rue Sainte Marie avec son bouclage vers la rue de Graefinthal qui représente une longueur supplémentaire de 500 mètres dans le domaine public de la voirie communale pour porter la longueur totale de voirie à 88 813 mètres.
26	à l'unanimité	Prend acte des renoncations à l'exercice du droit de préemption
27	à l'unanimité sous 4 abstentions	A – Autorise Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre le Département de la Moselle et la Ville de Sarreguemines portant sur le réaménagement de la rue de France B – Approuve la procédure d'appel d'offres menée en vue de la conclusion des marchés de travaux pour l'aménagement paysager du Jardin du Moulin de la Blies et autorise Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à conclure, signer et exécuter les marchés à intervenir avec les sociétés retenues ainsi que toutes autres pièces à intervenir dans le cadre de ces travaux et ce dans la limite des crédits inscrits sous l'AP/CP n° 6 « Jardin sans Limites » du budget Général et du budget annexe de l'assainissement

	à l'unanimité	C – Décide le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section 10 n° 397/162 d'une emprise de 0 are 26 et son reclassement corrélatif dans le domaine privé pour être affectée dans l'état d'assiette du gymnase Rauski avant transfert au profit de la CASC
	à l'unanimité	D – Vote une motion pour le maintien de la Chimie en Moselle

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT